

Observation n°123 du 11/04/2023

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Membre de la LPO de la Vienne et habitante de la commune voisine de Savigny sous Faye, je souhaite contribuer à cette enquête publique.

En tout premier lieu, je suis abasourdie qu'aucune mention de la ZNIEFF de type 1 de Doussay ne soit faite, nulle part, dans l'étude d'impact, alors que les éoliennes de ce projet sont situées dans cette ZNIEFF. Cette ZNIEFF a une très grande importance car elle a été créée en raison de la présence depuis de très nombreuses années d'un noyau d'outardes canepetières, espèce en très grande fragilité dans le Poitou Charente, ainsi que de l'œdicnème criard, busard cendré, bruant ortolan, toutes des espèces protégées.

J'ai peine à croire que le bureau d'étude, qui est censé être un bureau d'étude environnemental et qui a produit de nombreuses études d'impact pour des promoteurs éoliens, n'ait pas connaissance de cet état de fait. On peut donc se poser la question de savoir si cette omission est volontaire et dans ce cas, il y aurait une véritable volonté de tromper et le public et l'administration.

Quoi qu'il en soit, après un tel manque et un tel manque de rigueur, quel crédit apporter à cette étude d'impact ? A l'évaluation des enjeux pour la biodiversité ? Les impacts sont-ils minorés pour complaire au donneur d'ordre, c'est-à-dire le promoteur éolien ?

Comment le public peut-il être correctement informé avec de telles lacunes ?

Un avis défavorable s'impose.

Cordialement,

Gaëlle Hunt